



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 19 /2021 :

"Demande de crédit de CHF 110'000.- TTC pour la réfection de la canalisation principale des eaux usées des Jordils".

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 4 novembre 2021 pour étudier le préavis susmentionné. Monsieur le Municipal Christian DUGON ainsi que Monsieur Christian VUILLIOMENET, Chef de service ont répondu à nos questions, ce pour quoi nous les en remercions.

Commentaires généraux

La situation actuelle oblige la commune à mettre en conformité la canalisation d'eaux usées comme décrit dans le préavis par réparation des tronçons concernés sous forme de chemisage. Concrètement, la réparation consistera à l'introduction d'une gaine à l'intérieur du tube qui sera mise sous pression afin d'épouser la forme du tuyau en béton et chauffé pour adhérer à la paroi.

Cette méthode à l'avantage d'être rapidement réalisée tout en évitant des travaux de fouille et de remise en état du terrain en cas de remplacement du tuyau en béton par du neuf en PVC.

Malgré que l'approche proposée par la Municipalité semble adéquate, la Commission aurait aimé connaître la différence de coût pour la pose d'un collecteur entièrement remis à neuf au lieu d'une rénovation / réparation.

Propositions d'amendements

Aucun.

Conclusion

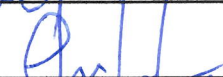
Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°19/2021 et en avoir débattu, la Commission conclut à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 4 novembre 2021.


M. Eric JAQUET




M. Michel AUGSBURGER



M. Christophe BLEULER



M. Ivané OHANESSIAN



M. Mathieu RUCHAT